

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CEZAY**

Date de la convocation : 1^{er} septembre 2022

Afférents au CM : 11

Présents : 7

Votants : 11

SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2022

L'an DEUX MIL VINGT DEUX, le dix septembre à dix heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Mme GIRY Marie-Thérèse, Maire.

PRÉSENTS : Mme GIRY Marie-Thérèse, Mme BROTTE Mireille, Mme PALLANCHE Carole, Mme THOMAS Aurélie, M. SOUCHON Cédric, M. COUDOUR Hubert, M. VERNIN Clément.

POUVOIRS : M. FERNANDES-RIOS Sergio ayant donné pouvoir M. SOUCHON Cédric,
M. JACQUET Jonathan ayant donné pouvoir à M. COUDOUR Hubert,
Mme BERNARD Ophélie ayant donné pouvoir à Mme GIRY Marie-Thérèse,
Mme JACQUET Delphine ayant donné pouvoir à Mme THOMAS Aurélie,

SECRÉTAIRE : M. VERNIN Clément

TAUX EN MATIÈRE DE TAXE D'AMÉNAGEMENT COMMUNALE

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article L. 331-1 et suivants,

Vu la délibération du 16 juillet 2021 fixant le taux de la taxe d'aménagement sur le territoire communal,

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le taux de la taxe peut varier de 1 % à 5 % pour la part communale et qu'il est actuellement de 4 % sur la commune de Cezay.

Elle explique que la loi de finances 2022 a modifié l'article 109 du code de l'urbanisme relatif à la taxe d'aménagement. Ainsi depuis le 1^{er} janvier 2022, la loi impose aux communes ayant institué une taxe d'aménagement d'en reverser une fraction à leur intercommunalité.

Afin d'étudier ceci, un COPIL (comité de pilotage) a été mis en place au sein de Loire Forez Agglomération.

Pour les communes qui ont déjà instauré la taxe d'aménagement et qui ne sont pas au taux plafond

de 5 %, le relèvement du taux permettrait d'atténuer la charge de reversement à l'intercommunalité.

Le Conseil Municipal délibère pour instituer la taxe d'aménagement sur la majorité du territoire communal à 5 % à l'unanimité.

Cette taxe sera donc de 5 %.

Ont signé au Registre tous les membres présents.

Copie certifiée conforme.

À Cezay, le 10 septembre 2022

Le Maire, Marie-Thérèse GIRY

